

DEPARTEMENT DU LOIRET

.....
Arrondissement d'ORLÉANS

.....
Canton de MEUNG sur LOIRE

.....
COMMUNE
DE
CERCOTTES
45520

ARRETE n°1/2025

REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION
1 rue Germaine Bourdeaud
POSE D'UN GROUPE ELECTROGENE

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44, R 53 et R 225,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié par l'arrêté du 4 janvier 1995,

CONSIDERANT que dans le cadre de la pose d'un groupe électrogène au poste mairie, au droit du 1 rue Germaine Bourdeaud, par la société ENEDIS, sise 1 rue Claude Lewy à ORLEANS, il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules et des piétons afin d'assurer la sécurité des usagers.

ARRÊTE

Article 1 : Du 20 jusqu'au 24 février 2025, et ce, pendant toute la durée des travaux, la circulation des véhicules et des piétons sera réglementée à hauteur du 1 rue Germaine Bourdeaud, dans la cour arrière.

La zone en vert sur le plan joint sera banalisée afin d'en interdire l'accès et de permettre la pose d'un groupe électrogène au poste mairie.

Article 2 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit du chantier pendant la période des travaux.

Article 3 : La signalisation de part et d'autre de la zone des travaux sera réalisée conformément aux prescriptions de la réglementation en vigueur.

Article 4 : Les dispositions de l'arrêté sont applicables pendant l'activité du chantier.

Article 5 : La fourniture, la mise en place, l'entretien, l'enlèvement et la responsabilité de la signalisation au droit du chantier incomberont entièrement à l'entreprise chargée des travaux.

Article 6 : L'affichage du présent arrêté sera effectué sur le chantier.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Au Commandant de la Gendarmerie d'ARTENAY/PATAY
- A ENEDIS – DR CENTRE VAL DE LOIRE 1 rue Claude Lewy 45100 ORLEANS qui, pour chacun, sera chargé de son application.

Fait à Cercottes, le 3 février 2025

Le Maire,

Martial SAVOURE-LEJEUNE

